

PROTECTION INTÉGRÉE DU BLÉ



Plus d'agronomie et moins d'intrants



Les enseignements de 3 années de tests
dans 63 situations en Picardie

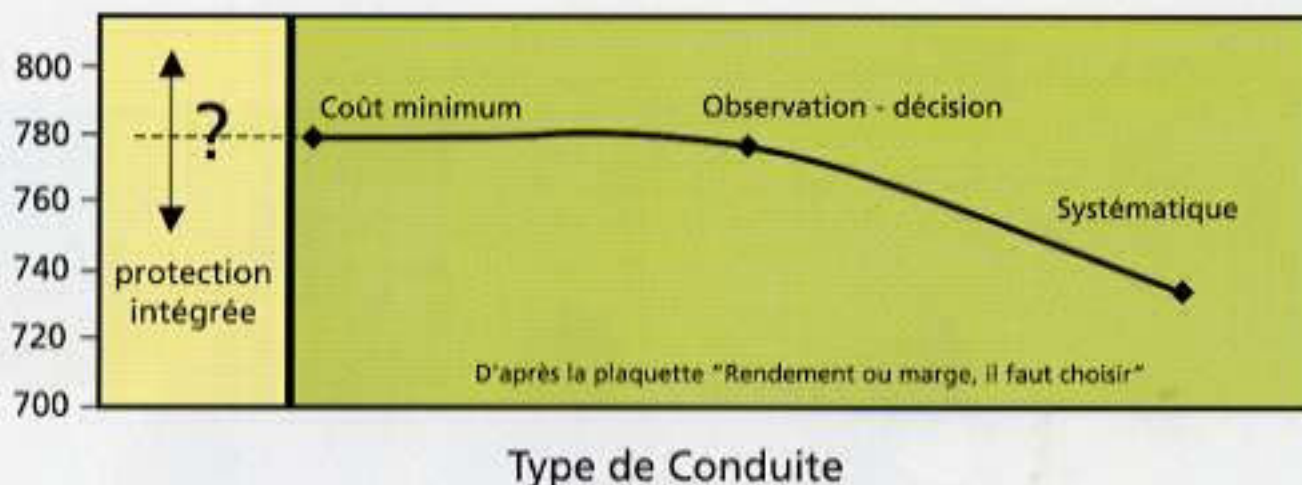


Recours aux intrants : aussi peu qu'il est possible de le faire

Principes de la protection intégrée :

- 1 Respect des seuils d'intervention à la parcelle utilisés en conduite raisonnée.
- 2 Mise en oeuvre de pratiques agronomiques préventives pour éviter d'atteindre ces seuils : successions culturales, travail du sol, choix variétal, densité de semis...

Marge moyenne (€/ha) sur intrants, Passages et PK en fonction de la conduite



Questions posées au départ :

En deçà du coût minimum, la marge se dégrade-t-elle ?

La mise en oeuvre de pratiques agronomiques préventives permet-elle de la maintenir ?

Le minimum d'intrants envisagé vise les objectifs suivants :

- maintenir ou améliorer le revenu agricole même à prix de vente égal
- maintenir ou améliorer la qualité sanitaire et technologique des produits
- maintenir ou améliorer la qualité de vie des producteurs et leur image
- diminuer l'impact environnemental de la culture

Historique du programme :

Les procédures d'homologation des produits phytosanitaires et les bonnes pratiques agricoles garantissent un très faible niveau de risque par rapport au bénéfice apporté à l'ensemble de la société.

Cependant, la prise de conscience des agriculteurs des limites du tout-chimique et l'évolution de la demande de nos contemporains nous a amené en 1997 à mettre en place un programme de protection intégrée sur deux cultures importantes pour la région, le blé et la pomme de terre. Ce programme mis en oeuvre dans le cadre d'Agro-Transfert s'est élargi depuis à d'autres cultures.